

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 18/07/2023

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis et les décisions suivants entre le 5 et le 18 juillet 2023 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Mise en place d'un système de géothermie intégrée au sein de la zone d'aménagement concertée (ZAC) Vercors sur la commune de Grenoble (38)

Installation de forages superficiels géothermiques et d'un réseau d'exhaure, portés par Innovia Grenoble Durablement, et exploitation de l'eau de nappe comme source chaude ou froide au sein du secteur Vercors de la Zac Presqu'île de Grenoble.

- Parc photovoltaïque au sol sur les communes de Vaux et La Chapelaude (03) - 2ème avis

Aménagement d'un parc photovoltaïque sur les communes de La Chapelaude et Vaux, dans le département de l'Allier, par la société CPV Sun 40, sur une surface clôturée de 9,43 hectares, pour une puissance de 11,63 MWc et une production d'énergie de 13,28 GWh/an.

- Confortement et reconstruction des digues du Borne et de l'Arve sur la commune de Bonneville (74)

Confortement et reconstruction des digues du Borne et de l'Arve par le syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et des affluents (SM3A) sur la commune de Bonneville, s'inscrivant dans le cadre du Programme d'action de prévention des inondations (Papi) du territoire et du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de l'Arve.

- Parc photovoltaïque au sol sur les communes de Sainte-Hélène-du-Lac et Porte-de-Savoie (73)

Implantation de panneaux photovoltaïques par la société Alp'Coeur Energie en zone industrielle des PLU communaux de Sainte-Hélène-du-Lac et Porte-de-Savoie. La puissance installée sera de 5,3 MWc, délivrant 7,06 GWh/an, sur une surface d'emprise du projet de 4,83 hectares.

- Parc photovoltaïque flottant sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère (26)

Implantation le long de l'Isère à 12 km au nord-est de Valence, par la société Engie Green, d'un parc photovoltaïque flottant sur une ancienne gravière alluvionnaire composée de plans d'eau. La surface clôturée est de 28 hectares, dont 20 ha en plans d'eau, pour une puissance de 13.4 MWc et une production estimée à 17.4 GWh/an.

- Renouvellement urbain de la zone d'aménagement concertée (ZAC) Mas du Taureau sur la commune de Vaulx-en-Velin (69) - 2ème avis

Opération de renouvellement urbain entre 2023 et 2031 sur une superficie de 39 ha dans le quartier du Mas du Taureau, au nord de la commune de Vaulx-en-Velin portée par la SERL aménagement (cessionnaire de la Métropole de Lyon), qui a pour objet, sur 133 350 m² de surface de plancher, la création notamment de 1300 logements, de parcs d'activités avec une part de bureaux, un pôle de formation et d'enseignement supérieur et de commerces et également des équipements (un groupe scolaire, une médiathèque/maison de quartier, un gymnase, une halle de marché, un pôle petite enfance (45 berceaux) et une maison du projet et de la création) au sein d'un secteur déjà urbanisé.

- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Flour (15) pour l'aménagement d'une résidence seniors

Mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Flour, par Saint-Flour Communauté, afin de permettre la réalisation d'une résidence pour personnes âgées autonomes de 109 logements portée par le promoteur immobilier Nexity. A cette offre d'hébergement s'ajoute une offre de services.

DÉCISIONS DÉLIBÉRÉES

- Révision du zonage d'assainissement des eaux pluviales (ZAEP) de la commune de Voiron (38)

Recours formé par la communauté d'agglomération du Pays Voironnais contre la décision de la MRAe ARA de soumettre à évaluation environnementale.

- Élaboration du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) de la commune de Voiron (38)

Recours formé par la Direction départementale des territoires de l'Isère contre la décision de la MRAe ARA de soumettre à évaluation environnementale.

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>